

**Pont de la rue des 3 ponts sur bras du
Nohain
(Commune de Saint-Père – 58200)
Nièvre (58)**



Cahier des charges
Recherche matériaux dangereux
Amiante & plomb

Référence					
ENTITE	PHASE	THEME	TYPE	NUM	IND
ING	MC1	OUV	NTE	2011	A



Fiche de révision					
Indice	Date	Sommaire des modifications	Rédaction	Vérification	Approbation
A	10/08/2026	1 ^{ère} diffusion	A.PETIT	N.RIVERA	N.RIVERA

Suivi des modifications																			
Page	Révisions				Page	Révisions				Page	Révisions				Page	Révisions			
	A	B	C	D		A	B	C	D		A	B	C	D		A	B	C	D
1	X				16					31					46				
2	X				17					32					47				
3	X				18					33					48				
4	X				19					34					49				
5	X				20					35					50				
6	X				21					36					51				
7	X				22					37					52				
8					23					38					53				
9					24					39					54				
10					25					40					55				
11					26					41					56				
12					27					42					57				
13					28					43					58				
14					29					44					59				
15					30					45					60				



SOMMAIRE

1	PRÉAMBULE	4
2	SITUATION DE L'OUVRAGE ET DES SONDAGES	4
3	DESCRIPTION DE LA MISSION	7
3.1	OBJECTIF de la mission	7
3.2	Intervention sur site	7
3.3	Les essais en laboratoire	7
4	CONDITIONS D'INTERVENTION	8
5	REPONSES	8

2 SITUATION DE L'OUVRAGE ET DES SONDAGES

An aerial photograph of a road intersection. A red circle highlights a vehicle on the road. The surrounding area includes trees, fields, and some buildings.

4 / 8

N'ayant pas d'informations ni de plans datant de leur construction, des études sont nécessaires pour vérifier la présence des matériaux dangereux.

Les zones de prélèvements se situent au droit :

- Des garde-corps



Garde-corps AVAL



Garde-corps AMONT

- De la structure métallique



Poutre AVAL



Poutre AMONT

- Du revêtement de chaussée :



3 DESCRIPTION DE LA MISSION

3.1 OBJECTIF DE LA MISSION

La présente mission consiste à l'établissement d'un diagnostic avant travaux permettant d'établir un repérage des matériaux et produits pouvant potentiellement contenir de l'amiante, HAP et du plomb.

La mission comprend :

- Une inspection visuelle et le repérage des éléments susceptibles de contenir de l'amiante et du plomb ;
- Le prélèvement d'échantillons sur les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, HAP et/ou du plomb ;
- Le repérage des prélèvements effectués (les prélèvements sont numérotés, photographiés et localisés précisément sur les photographies) ;
- La transmission de ces échantillons à un laboratoire accrédité pour réaliser les analyses.
- La rédaction d'un rapport de diagnostic et la fourniture des plans de repérage des échantillons.

Le titulaire peut proposer dans le cadre de sa proposition technique et financière toute autre prestation qu'il juge indispensable dans l'objectif d'aboutir à un diagnostic exhaustif.

3.2 INTERVENTION SUR SITE

Le titulaire devra, avant toute intervention sur site, fournir un mode opératoire relatif aux interventions susceptibles de provoquer l'émission et la propagation de plomb et/ou de fibres d'amiante et comprenant une évaluation des risques liés à son intervention.

Préalablement à l'intervention, le titulaire soumettra également à l'approbation du maître d'œuvre un plan identifiant la localisation prévisionnelle des prélèvements à réaliser.

Le titulaire fait son affaire de l'ensemble des demandes d'autorisation éventuellement nécessaire à son intervention

Le matériel de prélèvement doit être adapté à l'opération afin de générer le moins de poussières possible. Lorsque les émissions de poussières sont prévisibles, les matériaux ou produit concernés seront mouillés à l'eau à l'endroit du prélèvement et la zone devra être protégée.

Les échantillons prélevés seront immédiatement conditionnés, après prélèvement, dans un emballage individuel étanche.

Il sera réalisé à minima les opérations suivantes :

- Prélèvement de 1 échantillon de peinture, jusqu'à l'acier nu, sur chaque garde-corps amont et aval du tablier ainsi que sur les poutres amont et aval, soit 4 échantillons en total,
- Prélèvement de 2 échantillons de revêtement routier,
- Prise de photographie des échantillons
- Localisation des échantillons sur photographies.

3.3 LES ESSAIS EN LABORATOIRE

- Peinture existante : identification de la présence de matières dangereuses (Amiante, Plomb...) présentes dans les composants de la peinture
- Recherche d'amiante et HAP dans les revêtements routiers.



4 CONDITIONS D'INTERVENTION

Pour la réalisation des prélèvements, il est prévu une interruption de la circulation sur l'ouvrage.

A cet effet, durant la phase préparatoire, il sera prévu les prises de contact avec la commune d'Alluy pour arrêter les dates et les détails de l'intervention, afin de prendre les arrêtés de voirie correspondant.

5 REPONSES

Dans le cadre de la réponse, il faudra définir les éléments suivants :

- La description de la phase de préparation ;
- Les modalités d'intervention ;
- Le délai d'intervention sur site ;
- Le délai des essais de laboratoire ;
- Le délai de rédaction et de fourniture des rapports.

Le rapport comprend à minima :

- Les dates d'exécution du repérage et des prélèvements ;
- L'identification des différents intervenants ;
- La liste et la localisation précise des prélèvements réalisés ;
- Les photos des échantillons ;
- Le rapport de diagnostic présentant les conclusions et les résultats d'analyse des prélèvements transmis au laboratoire ;
- Les plans et/ou croquis permettant la localisation de l'ensemble des matériaux contenant de l'amiante et/ou du plomb et/ou des HAP.